



crêchemploi.fr

Et votre carrière en crèche s'envole!

*Le p'tit guide des carrières en crèche*



[www.crechemploi.fr](http://www.crechemploi.fr)

## Édito

*Accompagner les professionnels de crèche tout au long de leur carrière, c'est la raison d'être de Crèchemploi.*

*Le Guide des carrières en crèche, destiné aux futurs diplômés, diplômés, ou professionnels de la Petite Enfance, vise à donner un aperçu global de l'emploi en crèche : métiers, formations, structures d'accueil, évolutions.*

*Toute l'équipe de Crèchemploi vous souhaite une bonne lecture et une belle et longue carrière en crèche !*

**Yannick BOSSENMEYER**  
Directrice Générale de Crèchemploi

[www.crechemploi.fr](http://www.crechemploi.fr)



## Crèchemploi, le nouvel outil de recrutement des crèches



### Crèchemploi est le premier site web dédié à l'emploi en crèche

Crèchemploi organise, fluidifie et dynamise l'offre et la demande d'emploi entre professionnels en prenant en compte les préférences de chacun. C'est aussi une communauté active qui assure du trafic et de la visibilité sur le site.



### Crèchemploi, c'est facile à utiliser

- Créez votre profil sur [crechemploi.fr](http://crechemploi.fr)
  - L'inscription ne vous prend que quelques secondes.
- La création du compte est gratuite, l'inscription est rapide.



Crèchemploi, remercie chaleureusement Isabelle Guisti, coordinatrice chez Babilou, pour ses conseils. Nous remercions également Véronique, Pauline, Sophie et Adrian pour leurs témoignages.



## Sommaire

Les crèches, un vivier d'emploi  
**p. 7**

---

L'accueil collectif:  
où allez-vous travailler?  
**p. 8**

---

Quel métier est fait pour vous?  
**p. 10**

---

Quelle formation choisir?  
**p. 23**

---

Quelles sont les évolutions de carrière?  
**p. 26**

---

Quelques conseils pour une candidature  
gagnante en crèche  
**p. 28**

---

Comment créer une micro-crèche?  
**p. 32**

---

Sources  
**p. 35**



**300 000  
à 500 000**  
places manquantes  
en crèche

## • *Les crèches, un vivier d'emplois* •

**Il manque actuellement 300 000 à 500 000 places en crèche en France.**

C'est pourquoi le gouvernement a annoncé en 2013 une création de 275 000 places d'accueil d'ici 2017 dans le cadre de la réforme de la politique familiale.

Plus précisément, il s'agit de créer 100 000 places en crèche, 100 000 places chez les assistantes maternelles, ainsi que 75 000 places en préscolatisation (écoles maternelles).

Les besoins de personnel en crèche, déjà importants aujourd'hui, vont donc continuer à croître. Qu'ils soient titulaires d'un CAP ou d'un diplôme d'études supérieures, les candidats peuvent rapidement trouver un emploi au sein des crèches.

**La richesse du secteur se traduit par la diversité dans les métiers. Que ce soit en tant que puéricultrice, auxiliaire de puériculture, sage-femme, éducateur de jeunes enfants (EJE)...**

***Chaque candidat peut trouver le métier qui lui correspond !***

**De même, les évolutions de carrière sont prometteuses grâce aux années d'expérience acquises, permettant d'accéder à de nouvelles formations, autres concours ou métiers.**

## L'accueil collectif: où allez-vous travailler?

Selon l'âge de l'enfant et les horaires de garde nécessaires, il existe différentes structures d'accueil, qui rentrent dans la catégorie d'EAJE.

Les EAJE (Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants) constituent un maillon majeur de l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle pour les parents. Ils jouent également un rôle essentiel dans l'éveil et la socialisation de l'enfant de moins de 6 ans.

### Les crèches collectives

Les crèches collectives accueillent les enfants de 3 mois à 3 ans durant la journée de travail des parents. Les horaires d'ouverture sont généralement compris entre 7 h et 19 h, avec un accueil à temps plein ou partiel. Elles sont gérées soit par une collectivité territoriale (communauté de commune), soit par un gestionnaire privé (association, entreprise...).

### Les haltes-garderies

L'accueil est assuré pour les enfants non scolarisés de moins de 6 ans, et ce de manière occasionnelle ou récurrente en fonction des besoins des parents.

### Les micro-crèches

Les micro-crèches accueillent 10 enfants maximum, de moins de 6 ans. Elles ont une certaine souplesse de fonctionnement, notamment sur les horaires d'ouverture.

### Les crèches d'entreprise

Les crèches d'entreprise assurent la garde des enfants du personnel d'un ou de plusieurs employeurs. Elles sont soumises au respect de la même réglementation que les crèches collectives de quartier. Les enfants sont âgés de 3 mois à 3 ans.

### Les jardins d'enfants

Ils sont réservés aux enfants âgés de 2 à 6 ans. Ils sont gérés sous la responsabilité d'éducateurs de jeunes enfants qui proposent des activités spécifiques pour l'éveil des enfants. Les jardins d'enfants sont souvent ouverts jusqu'à 18h et pendant les vacances scolaires.

### Les crèches familiales

Egalement appelées «service d'accueil familial», les crèches familiales gèrent les contrats des assistantes maternelles agréées. Une assistante maternelle peut accueillir 1 à 4 enfants, généralement âgés de moins de 4 ans. La crèche familiale est placée sous la direction d'une puéricultrice, d'un médecin ou d'un EJE.

### Les crèches parentales

Elles sont gérées par une association de parents, porteurs de projets, qui sont les responsables de la crèche. Ils partagent la responsabilité professionnelle de salariés de la petite enfance, ainsi qu'un responsable technique pour la direction. Un maximum de 20 places est comptabilisé, ou 25 places par dérogation. Les enfants accueillis sont âgés de 2 mois à 4 ans, voire même 6 ans sur dérogation.

**Quelle que soit la structure d'accueil, pour que l'ouverture d'un établissement soit possible, un premier avis est donné par les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI\*), puis le Président du Conseil Général doit délivrer son autorisation de fonctionnement.**



**PMI\***: La Protection Maternelle et infantile (PMI) est un système de protection de la mère et de son enfant. Elle assure les actions médicales et psychologiques en suivant la grossesse de la mère, en l'accompagnant lorsque son bébé est hospitalisé ou porteur de handicap et en organisant une surveillance de la santé du bébé.

## • Quel métier est fait pour vous? •

De nombreux métiers sont disponibles pour tous les profils dans le domaine de la petite enfance, accessibles à partir du CAP. Un point commun pour tous : la passion des enfants ! Découvrez lequel vous correspond...

**Vous trouverez ci-dessous une rapide présentation des métiers. Des fiches plus détaillées sont disponibles en ligne : <http://www.crechemploi.fr/metiers/>**  
Les métiers Diplômés d'État (DE) sont souvent les plus recherchés dans les crèches.



### L'équipe en crèche

Dans une crèche, une équipe est généralement composée d'une directrice, d'un éducateur de jeunes enfants, d'une ou plusieurs auxiliaires de puériculture, d'une aide de puériculture et d'une infirmière puéricultrice.

Le pédiatre, le psychologue ou encore le psychomotricien, interviennent ponctuellement au sein de la structure.

### L'animateur petite enfance

Il seconde l'auxiliaire de puériculture et les éducateurs de jeunes enfants (EJE). Ses missions reposent sur le confort, l'hygiène, l'accompagnement des nourrissons et jeunes enfants de 3 mois à 3 ans. L'animateur petite enfance met en place les activités d'éveil, organise les repas et se charge des soins quotidiens auprès des enfants. Passionné par les enfants, patient, dynamique, polyvalent; telles sont les qualités d'un animateur petite enfance.

### Quelles règles régissent l'encadrement en crèche ?

- Le taux d'encadrement est de 1 personne pour 5 enfants qui ne marchent pas, et 1 personne pour 8 enfants qui marchent.
- 40 % du personnel doit être diplômé (décret du 7 juin 2010) pour travailler au sein d'une crèche.
- Pour diriger une structure, le décret de 2010 ramène la durée d'expérience professionnelle obligatoire de 5 ans à 3 ans, et ce quelle que soit la capacité d'accueil de la structure.
- Les micro-crèches n'ont pas l'obligation de nommer un directeur mais doivent désigner un référent technique\*. Ce dernier assure le suivi technique de l'établissement sans qu'il soit toutefois au poste de direction.
- La durée d'expérience exigée par les assistantes maternelles désirant travailler dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans passe de 3 à 5 ans.
- La présence d'un EJE dans l'équipe d'encadrement est obligatoire. Dans une PMI, une auxiliaire de puériculture est également requise.



**Référent technique\***: Au sein d'une micro-crèche, il n'est pas obligatoire de créer un poste de direction. C'est pourquoi un référent technique peut être désigné pour assurer le suivi technique de l'établissement. Ce dernier doit également élaborer et mettre en place le projet pédagogique. Sa présence annuelle est de 150 heures minimum, en plus de l'équipe pédagogique dont il peut faire partie. Les puéricultrices ainsi que les éducatrices de jeunes enfants peuvent postuler pour ce poste, après avoir acquis 3 ans d'expérience dans un établissement.

Sophie

auxiliaire de puériculture

12

« La formation courte et concrète d'auxiliaire de puériculture est tout d'abord ce qui m'a attiré.

Ce métier requiert du sens de l'organisation. Il faut également être capable de travailler en équipe, avoir une bonne santé et être polyvalent : maternage, jeux, approche psychologique, contact avec les parents, envie de travailler en équipe...

L'aptitude à pouvoir organiser et participer à des échanges avec les parents sous forme de rencontres, réunions...

L'esprit d'équipe est essentiel dans notre établissement. Nous travaillons avec bon sens et confrontons régulièrement nos ressentis lors d'échanges au sein de l'équipe. D'autre part, nous avons une aide extérieure, sous forme d'analyse de la pratique, pour nous aider dans la réflexion. »



L'auxiliaire  
de puériculture (DE)

13

Dans les crèches ou haltes-garderies, la responsabilité d'un groupe de 5 à 8 enfants (de 3 mois à 3 ans) est confiée à l'auxiliaire de puériculture avec notamment la mise en place des activités d'éveil ainsi que le respect d'une bonne hygiène de vie (respect des rythmes de sommeil...).

Il exerce sous la responsabilité d'un infirmier ou d'une puéricultrice au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

#### **L'auxiliaire de puériculture peut également intervenir :**

- Dans les maternités ou services hospitaliers. Il pratique les soins ordinaires auprès des nouveau-nés ou enfants en bas-âge.
- Dans les PMI, l'auxiliaire de puériculture assiste le médecin lors de ses consultations et tient à jour les dossiers médicaux.

Patience, dynamisme, écoute des parents ; sont les compétences nécessaires pour un auxiliaire de puériculture.

Adrian

Infirmier du multi-accueil  
associatif Eveil Matins

**« C'est assez rare de croiser des hommes au sein des équipes de crèche !**

Nous sommes 2 hommes à travailler au sein de cet établissement. Je pense qu'il est important de collaborer avec les 2 sexes dans les crèches, ce qui permet aux enfants d'avoir d'autres repères. Les parents apprécient également notre présence. J'encourage donc les hommes à travailler en crèche !

14

**Qu'est-ce qui fait que vous vous sentez bien en exerçant ce métier ?**

Travailler avec les enfants ! C'est un public avec lequel il est très intéressant de s'impliquer. Nous leur transmettons beaucoup de choses et apprenons également énormément en retour ! La relation que nous entretenons auprès des enfants est très enrichissante et unique. J'apprécie également notre projet d'accueil des enfants en situation de handicap, avec toutes les notions d'inclusion qui sont traitées.

**Quelle est votre formation ?**

J'ai effectué une année de médecine, j'ai de même été brancardier pendant 1 an et demi, et enfin j'ai suivi des études d'infirmier, dont j'ai obtenu le diplôme en 2012.

**Quelles sont, selon vous, les qualités requises pour ce métier ?**

Être à l'écoute des familles, des enfants, du reste de l'équipe. Être ouvert d'esprit. Il faut surtout se sentir proche des enfants et savoir se remettre en question. Il est très important de ne pas rester sur ses acquis de manière à pouvoir évoluer. Il faut de même être attiré par le relationnel et savoir observer. Faire preuve de sang-froid est également nécessaire puisque cela fait partie du rôle de l'infirmier.

**Comment vous voyez-vous dans quelques années ?**

Je souhaiterais travailler davantage auprès des enfants en situation de handicap ou au sein d'un hôpital. »



Infirmier (DE)

15

**Les principales missions de l'infirmier sont de procurer les soins au patient, d'établir un diagnostic de son état et de suivre les dossiers médicaux.**

**Des connaissances solides dans le domaine médical, de la disponibilité, une certaine résistance physique et capacité d'écoute des patients, sont nécessaires pour exercer cette profession.**

En crèche, l'infirmier seconde généralement la directrice dans ses fonctions et travaille en collaboration avec le médecin de crèche. Il participe à l'organisation générale de la crèche ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet éducatif. Il surveille la santé des enfants et assure leur bien-être physique et psychique grâce aux diverses activités. Enfin, il travaille à la mise en place des protocoles de soin avec le médecin référent.





Éducatrice  
de jeunes enfants  
(EJE)

### **L'EJE intervient auprès des enfants de 0 à 7 ans.**

Il incite l'enfant à s'ouvrir socialement, en transmettant les règles de propreté et de vie en communauté. Ainsi, il permet aux tout-petits d'acquiescer l'assurance que leurs besoins fondamentaux sont entendus, acceptés et satisfaits, et être alors disponible pour la découverte du monde extérieur.

L'EJE doit être capable d'animer, de transmettre et d'éduquer. Il travaille également en partenariat avec les familles par le biais de la coéducation.

Pour exercer, un candidat doit se présenter au concours d'EJE ouvert aux titulaires du Bac (ou diplôme équivalent) et aux titulaires du CAP Petite Enfance, bénéficiant d'une expérience professionnelle de 3 ans dans le domaine de la Petite Enfance.

Ce poste permet d'accéder à la direction de crèche (après 3 ans d'expérience).



Pauline

EJE, nous présente  
une journée type de son  
métier en crèche.

- 8h** Ouverture de la structure. Nous arrivons avant les enfants pour installer le matériel.
- 8h - 9h30** Accueil des enfants et de leurs parents. Des jeux libres sont à disposition.
- 9h30** Temps de regroupement et de collation. Nous enchaînons ensuite avec un temps chanson où on se dit bonjour et nous présentons le programme de la journée. Puis, nous effectuons un temps de change aux toilettes pour ceux qui en ont besoin ou pour changer les couches. Ensuite vient le moment des activités. Nous fonctionnons en binôme sur des groupes d'enfants. La 1<sup>e</sup> personne s'occupe d'organiser une activité cadrée et la 2<sup>e</sup> se charge de l'activité plus libre.
- 11h** Déjeuner du 1<sup>er</sup> groupe d'enfants.
- 12h** Déjeuner du 2<sup>nd</sup> groupe d'enfants. Retour aux toilettes pour ceux qui ont besoin et préparation pour la sieste.
- 13h-15h30** Sieste.
- 15h** Premiers réveils des enfants et mise en place des jeux libres.
- 16h** Goûter.
- 16h30-18h30** Arrivée des parents. Un professionnel va rester plus disponible pour les parents et enfants dans la salle. Les autres membres de l'équipe vont préparer des temps plus cadrés avec les enfants de manière à séparer les petits groupes et être plus disponible pour les parents.

Pauline

EJE au sein de la crèche  
multi-accueil associative  
Eveil Matins.

**«Vous êtes éducatrice de jeunes enfants depuis 2008.  
Qu'est-ce qui vous a donné envie de faire ce métier ?**

J'ai toujours été entourée par les enfants. Dès le lycée, j'ai effectué des stages, puis j'ai passé le concours d'assistante sociale qui a conforté ma volonté de travailler auprès des enfants. Par la suite, je me suis tournée vers la profession d'EJE, que je ne connaissais pas. La formation m'a beaucoup plu tout comme le travail avec les familles, les partenaires ainsi que l'équipe.

**Qu'est-ce qui fait que vous vous sentez bien en exerçant ce métier ?**

C'est avant tout un métier basé sur les relations humaines qui me correspond bien. Nous collaborons en équipe et travaillons aussi bien avec les enfants qu'avec les familles, ce qui est essentiel. C'est également un métier spontané, dans la mesure où l'on doit être créatif dans la mise en place des activités et jeux pour les enfants.

**Quelles sont, selon vous, les qualités requises pour ce métier ?**

La communication, l'ouverture d'esprit, l'écoute, la créativité et la disponibilité.

**Quelle formation avez-vous suivie ?**

Tout d'abord, j'ai passé le concours d'assistante sociale, que je n'ai pas eu. En 2008, j'ai suivi la formation d'éducateur de Jeunes Enfants dont j'ai obtenu le diplôme en 2011.»

Véronique

directrice de l'établissement  
multi-accueil le Cocoon  
de Blandine.

**«Le métier de directrice est vivant, dynamique, avec un public toujours différent auquel il faut savoir s'adapter. Le contact et la gestion humaine, la transmission des connaissances, l'accompagnement, le soutien, l'écoute, autant de notions utilisées quotidiennement pour ce poste ! Il faut savoir être médiateur, gérer les conflits et être force de proposition vis-à-vis de l'équipe.**

Je collabore avec une équipe de professionnels qualifiés, à savoir: un EJE, deux auxiliaires de puériculture, une aide-soignante (diplômée d'un CAP Petite Enfance), deux diplômés d'un CAP Petite Enfance et un agent d'entretien.

Pour ma part, j'ai suivi une formation d'EJE. Par la suite, j'ai accédé à une formation de responsable relais d'assistantes maternelles, puis j'ai préparé un diplôme de médiateur familial.

Dans notre structure, nous accueillons dès 7h30 les parents et enfants. Ensuite, un temps en équipe est toujours organisé de manière à repérer et gérer les éventuels problèmes, que ce soit au niveau du personnel ou des familles. Puis, je me charge de la partie administrative: la lecture des mails, la comptabilité, la facturation, la gestion des inscriptions (selon la période de l'année), les dossiers à rendre à la CAF ou à la mairie, le travail en partenariat, les recrutements... J'accorde également un moment aux enfants. Notre priorité est axée sur le respect des bons soins de l'enfant.»



*Médecin pédiatre*

**Le pédiatre (médecin des enfants) ausculte l'enfant dès sa naissance et observe son développement. Il assure également une fonction de prévention envers les parents et les rassure sur la santé de leur enfant.**

**Ce poste peut s'exercer dans le secteur hospitalier, les collectivités territoriales, les organismes publics (PMI), les crèches publiques et privées, les organismes de recherche, ou encore les cabinets ou établissements de soins privés.**

Dans les crèches, le pédiatre intervient auprès de la directrice en établissant le bilan général de la santé de l'enfant. Il agit de même lors des cas particuliers ou épidémies et conseille les parents pour l'hygiène des enfants. Il assure également la visite obligatoire d'entrée en crèche pour les moins de 4 mois.

Résistance physique, esprit analytique, sens du contact, capacité d'écoute, connaissances approfondies dans le domaine médical ; telles sont les compétences requises pour être pédiatre.

*Infirmière  
puéricultrice (DE)*

**En crèche, l'infirmière puéricultrice, aussi appelée puéricultrice, anime et encadre une équipe de professionnels, tout en continuant à s'occuper des enfants présents. Au-delà de soigner, d'informer et d'éduquer l'enfant, cette personne dirige une équipe et élabore le projet pédagogique dans la structure.**

Des connaissances dans le domaine médical et socioéducatif ainsi que des compétences en management d'équipe sont essentielles. Après 3 ans d'expérience, une puéricultrice peut devenir directrice de crèche.

*Psychologue  
pour enfants*

**Il accompagne et conseille les enfants et adolescents en détresse morale. Dans les crèches et centres de PMI, il assiste l'équipe encadrante et donne des conseils. Il décèle également les troubles chez les enfants concernés.**

Les compétences du psychologue s'appuient sur de fortes capacités d'écoute et d'analyse, le goût des autres et du conseil, ainsi que le sens du contact.

Psychomotricien

Pour soigner les troubles psychologiques et corporels de ses patients, le psychomotricien met en place des programmes de rééducation en proposant des exercices et en déterminant également l'origine de ces troubles.

En crèche, il collabore avec la direction et l'équipe encadrante. Il met en place des activités pour les enfants (en individuel ou en groupe) comme les jeux, l'observation, l'éveil... Il apporte une vision « psychomotrice » sur les projets pédagogiques de l'établissement.

Assistante  
maternelle

Elle accueille 1 ou 2 enfants (parfois 3 ou 4 sur dérogation) à son domicile. Elle s'occupe de leur hygiène, des repas et des soins de base. Elle développe l'éveil et l'autonomie de l'enfant en lui proposant des activités diverses telles que la peinture, le coloriage, les jeux, les chansons...

Après 3 ans d'expérience ou une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), l'assistante maternelle a la possibilité de travailler en crèche.

## Quelle formation choisir?

Les formations dans les métiers de la petite enfance sont possibles dès le CAP et généralement jusqu'au Bac +5 (voire plus selon certaines spécialités). Dans le domaine du paramédical, les métiers sont accessibles post-Bac (ou diplôme équivalent), avec des examens d'entrée pour les concours.

Certaines classes de remise à niveau (notamment dans le cadre d'une remise à niveau scientifique) ou classes préparatoires sont proposées (par les lycées, universités ou établissements d'enseignements privés) pour permettre la réussite aux concours.



### Où se former?

Les Centres de Formation permettent d'accéder à diverses spécialités et de suivre des formations pour obtenir des Diplômes d'État.

Vous pouvez consulter la liste des Centres de Formation sur le site de l'Onisep : [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)



### Les formations à distance

Bien que les formations initiales soient nombreuses, il existe également des formations à distance, ou formations dites *par correspondance*. Celles-ci sont possibles à tout moment et à n'importe quel âge. Cela est par exemple le cas pour la formation d'assistante maternelle à distance qui permet au candidat de suivre des enseignements à distance, tout en continuant d'exercer son métier.

Ces formations peuvent être suivies au sein des Centres de Formation comme par exemple le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) : [www.cned.fr](http://www.cned.fr)



Le CAP  
Petite Enfance :  
une formation,  
plusieurs débouchés

La formation du CAP Petite Enfance permet d'acquérir diverses compétences professionnelles pour assurer l'hygiène de l'enfant et participer à son développement.

Le CAP Petite Enfance peut être délivré après une formation de 2 ans (après la 3ème), en formation continue ou en formation initiale grâce à l'apprentissage. Des formations par correspondance permettant de présenter l'examen en candidat libre sont également possibles avec le CNED. Pour suivre la formation du CAP Petite Enfance, les adultes de plus de 26 ans doivent avoir un niveau de troisième ou une première expérience dans le milieu.

L'enseignement est réalisé dans les Centres de Formation ou dans les lycées professionnels.

Des cours généraux (Français, Mathématiques, Histoire, Géographie, Education civique, Physique / Chimie, Education physique et sportive) constituent le programme ainsi que des cours portant sur l'accompagnement de l'enfant (nutrition, biologie / santé, développement de l'enfant, entretiens divers...).

De même, le CAP peut être obtenu grâce à la Validation des Acquis de l'Expérience, après 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la Petite Enfance (enfants de 0 à 6 ans).

### Quelles sont les possibilités après le CAP Petite Enfance?

Une insertion professionnelle directe dans le domaine de la Petite Enfance (crèches, halte-garderies...).

La poursuite des études : Bac professionnel Accompagnement, soins et services à la personne; permettant de travailler également auprès des personnes âgées ou handicapées.

L'accès aux concours du secteur sanitaire et social: Diplôme d'Etat d'Aide-soignant, Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture...



Les métiers et leur  
durée de formation

Le tableau ci-dessous fait l'état des lieux des diplômes nécessaires pour accéder aux différents métiers de la crèche, le niveau d'études obtenu ainsi que le salaire moyen en début de carrière.

Métier	Durée de la formation	Diplôme délivré	Niveau terminal d'études
Animateur petite enfance	/	Ne nécessite pas de formation obligatoire mais il est conseillé d'avoir suivi une formation BEP Sanitaire et Social ou un CAP petite enfance	/
Assistante maternelle	2 ans	Diplôme National* ou Diplôme d'Etat*	CAP (Petite Enfance)
Auxiliaire de puériculture	10 mois	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture	CAP / BEP
Educateur de Jeunes Enfants (EJE)	3 ans	Diplôme National ou Diplôme d'Etat	BAC + 3
Infirmier	3 ans	Diplôme d'Etat d'Infirmier	BAC + 3
Infirmier puériculteur	4 ans	Diplôme d'Etat de Puériculture	BAC + 4
Pédiatre	9 ans et plus	DES* Pédiatrie ou Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine	BAC + 9 et plus
Psychologue pour enfants	5 ans	Diplôme National	BAC + 5
Psychomotricien	3 ans	Diplôme National ou Diplôme d'Etat	BAC + 3
Sage-femme	5 ans	Diplôme National ou Diplôme d'Etat	BAC + 4

✓ **\*Diplôme National:** reconnu par le ministère de l'enseignement supérieur.

**\*Diplôme d'Etat:** diplôme obligatoire pour exercer certaines professions.

**\*DES:** diplôme d'études spécialisées.

## • Quelles sont les évolutions de carrière? •

### *L'ouverture vers divers métiers*

Un diplômé peut intégrer le marché du travail ou poursuivre d'autres formations directement ou après quelques années d'expérience. Par exemple, un auxiliaire de puériculture, après une expérience professionnelle de 3 ans minimum, pourra se présenter aux concours d'infirmier puériculteur ou d'éducateur de Jeunes Enfants.

*Un titulaire du CAP Petite Enfance peut préparer un bac professionnel (Accompagnement, soins et services à la personne) ou se présenter aux concours d'entrée de certains Diplômes d'Etat du secteur sanitaire et social tels que le diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, ou le diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture.*

26



### *Obtenir un diplôme grâce à la Validation des Acquis de l'Expérience*

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) peut être une autre manière d'être diplômé grâce à la reconnaissance de ses compétences. Pour cela, la personne concernée doit avoir acquis 3 ans d'expérience minimum dans son domaine, pour faire valider ses compétences par un jury. Après cette validation, un diplôme ou un titre à finalité professionnelle permettant d'accéder à d'autres métiers est obtenu.

*L'expérience peut être salariée, non salariée ou bénévole, et doit avoir un rapport avec le diplôme demandé.*

### *Quelles sont les étapes de la VAE?*

- Dépôt du livret de recevabilité de demande de validation des acquis de l'expérience, auprès des organismes certificateurs (un ministère, une chambre consulaire, un organisme de formation public ou privé...).
- Dépôt du dossier de présentation des acquis de l'expérience.
- Validation totale ou partielle du dossier par le jury et entretien avec le candidat.

Si la validation est partielle, un contrôle complémentaire de certaines connaissances et aptitudes doit être réalisé dans les 5 ans suivant la décision.

27

Consultez les différentes étapes de la VAE  
sur le site du gouvernement: [www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)

## Quelques conseils pour

### • une candidature gagnante en crèche •

Pour optimiser les chances que votre CV soit retenu par un recruteur, soignez-le ainsi que la lettre de motivation. Il faut donner envie au recruteur de vous rencontrer grâce à votre parcours, vos expériences et votre motivation.

Puisque l'entretien est le premier contact avec le recruteur, il est important de soigner sa prestance et tenue vestimentaire. Mettez sur une tenue sobre. Pour les filles, évitez les vêtements trop moulants et courts, et attachez-vous de préférence les cheveux s'ils sont longs.

#### 3 principales étapes interviennent dans le processus de recrutement :

1

### Le Curriculum Vitae

Il doit être synthétique, attrayant, clair et simple.

Ci-dessous quelques conseils pour la rédaction de votre CV :

- Utilisez une feuille blanche (et non colorée).
- 1 page maximum (voire 2 en fonction de votre expérience).
- Aérez-le à l'aide de paragraphes et titres de parties (formation, expériences professionnelles, loisirs...).
- Rédigez des points clés.
- Mettez en valeur les dates (par exemple la date d'obtention d'un diplôme).
- Mettez sur une présentation simple : évitez les encadrés ou l'utilisation de colonnes.
- Utilisez une photo de bonne qualité (si vous choisissez d'en mettre une) sur laquelle vous êtes souriant.
- Précisez le poste pour lequel vous postulez à l'aide d'un titre.
- Faites ressortir les informations en lien avec le poste pour lequel vous postulez.



2

### La Lettre de motivation

Privilégiez une lettre plutôt courte (une page maximum), adaptez votre langage, montrez ce que vous pouvez apporter au sein de l'équipe, et que vous êtes disponible. Ne répétez pas votre CV.

**Attention aux fautes d'orthographe ! N'hésitez à faire relire votre lettre de motivation par votre entourage !**

3

### L'entretien

En cas de sélection pour un entretien, vous serez amené à échanger avec votre interlocuteur.

**Les questions s'articulent généralement autour de 3 axes :**

- **Vous :** formation, expériences, qualités et défauts, explication du choix d'orientation professionnelle...
- **La structure et le travail en équipe :** présentation de l'établissement, la vision du travail en équipe, les principales valeurs d'une crèche... **Il est important de vous être préalablement bien renseigné sur l'établissement.**
- **La mise en situation avec des cas concrets :** activités des enfants, description d'une journée de travail, gestion des conflits...

**N'hésitez pas à préparer des questions sur la structure ou sur le détail des missions du poste par exemple. Cela montre que vous êtes d'autant plus intéressé.**

Consultez notre article sur les conseils et questions-types en entretien d'embauche : [www.crechemploi.fr](http://www.crechemploi.fr)

*Les conseils  
de Pauline, EJE, pour  
réussir son entretien  
de motivation*

« Il faut savoir s'adapter aux attentes du jury et des professionnels. Restez ouvert d'esprit et gardez votre positionnement en montrant vos valeurs professionnelles. Mettez en avant vos expériences et la pratique lors de vos différents stages. Projetez-vous en tant que professionnel et réfléchissez aux différentes situations que vous pourriez rencontrer dans un établissement. »

*Les conseils de  
Véronique, directrice  
d'établissement multi-  
accueil, pour l'entretien  
de motivation*

« Pour les jeunes diplômés, je leur conseille de se montrer disponibles auprès de leur futur employeur. Il ne faut pas hésiter à accepter des petites missions de CDD pour démarrer, ce qui permet d'élargir les connaissances sur le fonctionnement de la structure, et de s'enrichir. »

*Les conseils de Sophie,  
auxiliaire de puériculture  
pour un entretien  
de motivation réussi!*

« Durant ma carrière professionnelle, j'ai pu rencontrer de nombreux jeunes diplômés. J'insiste particulièrement sur les points suivants pour réussir son entretien de motivation :

- **Savoir personnaliser ses réponses.** Par exemple, pour une question du type : « Pourquoi avoir choisi de travailler dans le domaine de la Petite Enfance ? » je déconseille de répondre « je me suis orienté vers la petite enfance car j'adore les enfants ». **Cela semble déjà une évidence si la personne a choisi de travailler dans ce secteur !**
- **Se montrer vif et motivé.** Ne pas hésiter à poser des questions du type : « Comment fonctionne votre structure ? », « Qu'attendez-vous d'un professionnel ? », « Comment envisagez-vous le travail d'équipe ? ».
- **Valoriser ses expériences précédentes,** montrer sa capacité à pouvoir travailler en équipe et le fait de savoir comment s'occuper d'un enfant.
- **Mettre également en avant son aptitude à pouvoir converser avec les parents.**

Enfin, pour les jeunes en formation, il est très important de suivre des formations diplômantes qui permettent d'être polyvalent, et d'évoluer rapidement dans le secteur de la petite enfance. »







## • Comment créer une micro-crèche? •

*Vous êtes passionné par la petite enfance et avez une âme d'entrepreneur?  
Lancez-vous et créez votre micro-crèche!*

### *Qu'est ce qu'une micro-crèche?*

Se positionnant entre le mode de garde individuel et collectif, la micro-crèche accueille les enfants de moins de 6 ans, avec un groupe de 10 enfants maximum. L'encadrement est réalisé par 3 professionnels.

La micro-crèche peut être créée par un particulier, une commune, un établissement public (hôpital), une association à but non lucratif, ou encore une entreprise (EURL, SARL...).

L'autorisation est délivrée par le président du Conseil Général du département, après l'avis favorable du médecin de la Protection PMI.

### *Quelles sont les compétences requises du personnel?*

Pour s'occuper des enfants dans une micro-crèche, une des conditions suivantes doit être respectée :

- Avoir 3 ans d'expérience minimum en tant qu'assistante maternelle agréée.
- Avoir une qualification de niveau V minimum (CAP Petite Enfance, auxiliaire de puériculture) et 2 ans d'expérience auprès des jeunes enfants.

Concernant la direction de la crèche, une personne doit être désignée pour le suivi et l'élaboration du projet. Elle peut être un professionnel de la petite enfance ou non, peut avoir une autre activité ou bien être la coordinatrice de la petite enfance du département. Sa présence dans le local n'est pas obligatoire, ce qui lui permet donc d'assurer un suivi à temps partiel (de seulement quelques heures par semaine).

**Pour plus d'informations, consultez le guide de la CAF pour la création d'une micro-crèche : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)**



### *Quelles sont les étapes du projet?*

Un dossier doit être déposé à la PMI de son département comprenant les informations suivantes :

- **L'intérêt du projet** : développer les besoins de garde dans la commune avec le nombre de familles avec enfants de moins de 6 ans qui pourraient potentiellement être intéressées.
- **L'adresse et les statuts de la micro-crèche** avec également les modalités de fonctionnement, le nombre d'enfants pouvant être accueillis, la qualification des professionnels ainsi que la description des locaux (ou le plan).
- **Le budget** : rémunération du personnel, montant des charges, tarifs proposés.

### *Quelles sont les aides financières?*

Une aide au fonctionnement peut être accordée par la CAF. Si tel est le cas, les tarifs proposés aux familles varient en fonction de leurs ressources.

**D'autres aides peuvent être demandées au Conseil Général, à la commune, ou aux entreprises souhaitant réserver des places pour les enfants des salariés dans les micro-crèches concernées.**

### **Une structure alternative pour les assistantes maternelles**

Dans certains cas, les assistantes maternelles souhaitent se regrouper pour travailler ensemble. Elles sont alors rémunérées par les parents directement. Cependant, ces regroupements sont souvent refusés par les PMI. Il est donc conseillé de créer une micro-crèche sous format d'association loi 1901. La micro-crèche hébergera l'activité du groupe d'assistantes maternelles.



## Sources

34

Onisep : [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

Le Social : [www.lesocial.fr](http://www.lesocial.fr)

Mon-enfant : [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)

France tv info : [mobile.francetvinfo.fr](http://mobile.francetvinfo.fr)

Décrochez-job : [www.decrochez-job.fr](http://www.decrochez-job.fr)

VAE Gouvernement : [www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)

Le Conseil Général : [www.conseil-general.com](http://www.conseil-general.com)

La Caisse des Allocations Familiales (CAF) : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Le Centre National d'Enseignement à Distance : [www.cned.fr](http://www.cned.fr)

La Commission Paritaire Nationale Emploi Formation : [www.cpnef.com](http://www.cpnef.com)



## Contact Crêchemploi

18 rue des Remparts d'Ainay - 69002 Lyon

+33 (0)4 72 15 24 70

[contact@crechemploi.fr](mailto:contact@crechemploi.fr)

